

République Démocratique du Congo



**SENAT**

**ALLOCUTION DE L'HONORABLE PRESIDENT  
DU SENAT A L'OCCASION DE L'OUVERTURE  
DE LA SESSION ORDINAIRE DE MARS 2023**

*Palais du Peuple, le 15 mars 2023*

4

Palais du Peuple  
Kinshasa  
Mars 2023

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Cher Collègue,
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle,
- Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle,
- Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation,
- Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation,
- Madame le Premier Président du Conseil d'Etat,
- Monsieur le Procureur Général près le Conseil d'Etat,
- Monsieur le Président de la Haute Cour Militaire,
- Monsieur l'Auditeur Général près la Haute Cour Militaire,
- Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,
- Messieurs les Présidents des Institutions d'Appui à la Démocratie,
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques et Représentants des Organismes Spécialisés du Système des Nations Unies et des Organisations Internationales,
- Mesdames et Messieurs les Membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat,
- Honorables Députés et Sénateurs,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat,
- Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale,
- Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa,
- Monsieur le Gouverneur de la Province de Kinshasa,
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Lingwala,
- Messieurs les Représentants et Chefs des Confessions Religieuses,
- Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

4

## Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

L'ouverture solennelle de la session ordinaire de mars 2023 se tient ce mercredi 15 mars, conformément aux dispositions des articles 115 de la Constitution et 82 du Règlement Intérieur du Sénat.

Avant toute chose, permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir éthique, c'est, celui de souhaiter à tous les Honorables Sénateurs et Chers Collègues, un bon retour dans notre hémicycle.

Dans le même ordre d'idées, je présente une cordiale bienvenue à mon Estimé et collègue l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale, à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et à son Gouvernement ainsi qu'aux Responsables de hautes Administrations civiles et militaires.

Bien plus, la présence du Corps diplomatique, des missions consulaires et des Organisations internationales est un réel motif de joie et l'expression de l'amitié et de l'intérêt que vous portez à la République Démocratique du Congo et particulièrement aux activités parlementaires.

A vous tous mes Chers compatriotes, je vous réitère mes civilités et mes remerciements sincères pour votre présence à cette grande cérémonie.

## Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Avant de poursuivre mon allocution, je voudrais vous annoncer avec une grande tristesse, comme vous l'aviez appris en date du 22 février 2023, le décès tragique du Sénateur **Flory NTUMBA MBUYI** à la suite d'un incendie survenu à son appartement alors qu'il tentait de se sauver en sautant du troisième étage de l'immeuble où il habitait à la 8<sup>ème</sup> rue industrielle dans la Commune de Limete ici à Kinshasa.

A cette triste nouvelle, s'ajoutent les décès toujours à Kinshasa des Sénateurs Honoraires **Leon ENGULU BAANGAMPONGO**, **Rémy KALULU** et **MASELA LAKA NGALIEMA Pascal** suivis de celui du Commissaire Principal **John ARIMA SITA**, Commandant de Sécurité Adjoint de notre Collègue l'Honorable Questeure Adjointe et de Madame **KAYITESI RUGENZA Agnès**, mère biologique de notre collègue Honorable **Carole AGITO AMELA**, Questeure du Sénat. C'est également l'occasion de rappeler les pertes en vies humaines de nos frères et sœurs, victimes des différents massacres à l'Est de notre pays, mais aussi du chavirement de la baleinière H/B Papa BOKETSHU, survenu dans la nuit du 17 au 18 janvier 2023 sur la rivière LOLANGA, entre BASANKUSU-CENTRE et la localité NGDONDO, en Territoire de BASANKUSU, causant la mort de 72 personnes et 67 disparus.

Nous manifestons aussi notre compassion aux familles de tous nos compatriotes qui perdent chaque jour et innocemment leurs vies à l'Est du pays.

Au nom de tous mes collègues Sénateurs et au mien propre, je présente les sincères condoléances aux familles éplorées. Ainsi, « ***je vous demande de vous lever pour observer une minute de silence en leur mémoire.*** »

Que DIEU TOUT PUISSANT, le Consolateur Suprême accueille leurs âmes dans son royaume céleste et assiste notre pays et toutes les forces de défense et sécurité pour que la paix revienne définitivement en République Démocratique du Congo qui demeure et demeurera toujours dans ses frontières héritées de la colonisation quoi qu'il en soit.

Il n'y a pas que des cas de malheur à déplorer mais aussi les évènements heureux qui méritent d'être soulignés. C'est le cas de visites mémorables enregistrées au début de cette année.

Comme vous le savez tous, le Saint Père, **Pape FRANÇOIS** a séjourné dans notre pays du 31 janvier au 03 février 2023, avec comme message « ***Tous réconciliés en Jésus-Christ*** ». Cette visite pontificale, intervenue 38 ans après celle du **Pape Jean Paul II**, a ouvert notre pays à de nouvelles perspectives pour son épanouissement en particulier et de l'Afrique en général.

Ainsi, je voudrais joindre ma voix à celles des millions de Congolais pour saluer le discours du Pape FRANÇOIS, qui a dénoncé le colonialisme économique qui se déchaîne sur l'Afrique ainsi que sur notre pays.

Aussi, permettez-moi de faire mien cet extrait de son discours, lorsqu'il dit, je cite : « ***Retirez vos mains de la République Démocratique du Congo ! Retirez vos mains de l'Afrique ! Cessez d'étouffer l'Afrique. Elle n'est pas une mine à exploiter, ni une terre à dévaliser.*** » Fin de citation.

C'est ici l'occasion pour moi d'inviter le peuple congolais dans son ensemble à se mobiliser derrière le Chef de l'Etat, Son Excellence **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo qui ne ménage aucun effort pour que la sécurité, la bonne gouvernance et la paix totale règnent dans notre pays. A tout Seigneur tout honneur. C'est grâce au Président Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO que notre pays vient d'être honoré cette année également par :

1. La visite du Chef spirituel et Représentant des Advantistes du 7<sup>ème</sup> jour ayant célébré un culte d'action de grâce au Palais du Peuple ;
2. La visite officielle du Président de la République Française, **Emmanuel MACRON**, venu appuyer le peuple congolais dans sa noble lutte contre le pillage de ses ressources, la tentative de balkanisation et la guerre injuste lui imposée par le Rwanda et ses alliés maquillés sous l'appellation M23.

C'est dans cette même note que s'inscrit ma récente mission parlementaire en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg où j'ai exhorté mes hôtes de hausser le ton, pour exiger au Rwanda, par toutes les voies possibles de cesser les opérations macabres qu'il mène sur le territoire congolais.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

La présente session intervient après des vacances parlementaires qui nous ont permis de séjourner dans nos différentes Circonscriptions électorales. J'estime que chacun de nous a mis à profit ce moment pour se faire enrôler.

A ce propos, je salue le lancement, le samedi 24 décembre 2022, de l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs dans la première aire opérationnelle.

Cependant, compte tenu des difficultés rencontrées au début de son lancement, cette opération n'a pas pu se terminer le 23 janvier comme prévu. C'est ainsi que la Commission Electorale Nationale Indépendante « CENI », a accordé un délai supplémentaire de 25 jours à dater du 24 janvier au 17 février 2023. Cette opération s'est poursuivie dans sa deuxième aire opérationnelle à partir du 24 janvier 2023 et enfin, dans la troisième le 16 février 2023.

La poursuite du processus d'enrôlement, dans sa deuxième aire opérationnelle a eu lieu le 24 janvier 2023. Et enfin, dans la troisième le 16 février 2023.

Par ailleurs, le Sénat salue l'initiative du Gouvernement d'inclure, pour la première fois, dans le processus électoral, certains de nos compatriotes vivant en Afrique du Sud, en Belgique, en France, aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada.



## Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Depuis le début des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, je constate fort malheureusement qu'à Kinshasa tout comme à l'intérieur du pays des messages aux allures de campagne électorale sont repris sur des banderoles et calicots des potentiels candidats, alors que l'organe attitré, la CENI, n'a pas encore donné le go.

Le Sénat attire l'attention de la classe politique sur le fait que le processus actuel d'enrôlement n'est pas synonyme de la campagne électorale.

Pour clore ce chapitre, le Sénat recommande au Gouvernement de faire diligence pour déposer au Parlement le « **Projet de loi relatif à la répartition des Sièges** », avant la fin de cette session afin de permettre son examen et adoption par les deux Chambres à temps utile.

## Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Comme vous le savez, la présente session est en ordre principal consacrée aux activités législatives c'est-à-dire l'examen et l'adoption des projets et propositions des lois.

J'en profite pour vous présenter succinctement le condensé des lois déjà adoptées et des arriérés législatifs qui doivent être, à tout prix finalisés.

## Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

En attendant l'adoption du calendrier des travaux de la session par l'Assemblée plénière sur proposition de la Conférence des Présidents, la présente session aura à examiner et à adopter certaines matières au titre d'arriérés législatifs tant en Commissions permanentes qu'en Commissions mixte paritaires.

Il s'agit de :

1. Proposition de loi modifiant et complétant la loi n°08/012 du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, telle que modifiée et complétée par la loi n°13/008 du 22 janvier 2013 ;
2. Proposition de loi modifiant et complétant la loi n°11/011 du 13 juillet 2011, relative aux Finances publiques ;
3. Projet de loi modifiant et complétant la loi n°15/003 du 12 février 2015 relatif au crédit-bail ;

4. Proposition de loi relative à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel de la République Démocratique du Congo ;
5. Proposition de loi modifiant et complétant la loi n°11/022 du 24 du décembre 2011, portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

La présente session s'ouvre également sur les cendres d'une série d'événements géopolitiques de tous ordres aussi rassurants que préoccupants pour tout homme averti tant sur le plan international que national.

**Sur le plan international**, cette session débute avec la continuité des hostilités entre la Russie et l'Ukraine, qui a pour conséquence la flambée des prix sur le marché national et international ainsi que la rareté des produits de première nécessité.

Alors que l'Afrique ne s'est pas encore totalement remise des répercussions socio-économiques de la pandémie de la **Covid-19**, le conflit entre la Russie et l'Ukraine représente une autre menace majeure pour l'économie mondiale et de nombreux pays africains sont directement touchés.

Ce conflit a un impact sur la sécurité alimentaire en Afrique, tant en disponibilité que sur les prix de certaines cultures vivrières, notamment le blé et le tournesol par exemple. Ce qui engendre des incertitudes croissantes sur les marchés financiers mondiaux et les systèmes de chaîne d'approvisionnement.

Le Sénat recommande au Gouvernement d'anticiper en prenant des mesures appropriées pour maintenir la stabilité du cadre macro-économique afin de protéger le pouvoir d'achat de la population.

A ce stade de mon allocution, permettez-moi de vous informer que dans le cadre de ma récente mission officielle au Royaume de Belgique, j'ai eu le privilège de représenter notre Chambre législative au Forum économique internationale axé sur l'inclusion financière et professionnelle sur la coopération triangulaire Belgique-RD.Congo et ACP, organisé par **CREDASSUR CONNECT** et co-parrainé par le Ministre d'Etat belge, **André FLAHAUT**.



**Une fois de plus sur le plan international**, je félicite le Président de la République, Son Excellence, Monsieur **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, qui a fait du retour de la République Démocratique du Congo, sur la scène internationale, l'une de ses priorités.

Son mandat réussi à la tête de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, « **CEEAC** en sigle », en est une illustration parfaite.

Il en est de même de l'élection, le 18 février 2023 par les Chefs d'Etats de l'Union Africaine, du Congolais **Dr. Jean KASEYA** à la tête du Centre Africain pour la Surveillance et la Prévention des Maladies, CDC en sigle.

Cette dynamique de reconquête de la place de la grande RDC dans le concert des nations est à encourager surtout sur le plan de la diplomatie de développement qu'il ne cesse d'impulser.

Aussi, je salue la participation personnelle du Chef de l'Etat, qui, lors du 53<sup>ème</sup> Forum économique mondial tenu à Davos, a une fois de plus démontré à la face du monde, le rôle fondamental que notre pays devra jouer dans la transition écologique avec des minerais stratégiques tels que : le lithium, le cobalt, le manganèse et autres qui interviennent dans la fabrication des batteries et véhicules électriques.

Par ailleurs, j'encourage la matérialisation et la mise en œuvre du partenariat stratégique et historique signé le 14 novembre 2022 par la RDC, l'Indonésie et le Brésil. Ces pays détiennent les bassins forestiers tropicaux les plus importants au monde en vue de la mutualisation d'efforts pour lutter contre le changement climatique.

Le Sénat encourage à ce sujet, la renaissance et la requalification des objectifs de notre diplomatie, désormais proactive et tournée vers le développement.

C'est dans ce cadre que nous devons nous réjouir du fait que notre pays vient de procéder pour la première fois depuis plusieurs années, au lancement de l'exportation de l'or de la production artisanale encadrée par la chaîne de valeur mise en place et agréée par une entreprise issue du partenariat entre la République Démocratique du Congo et les Emirats Arabes Unis. Le Sénat encourage cette avancée qui vient de formaliser l'exportation des minerais provenant de l'Est de notre pays étant donné que leur traçabilité posait un sérieux problème.



Il sied de rappeler que l'organisation de la neuvième édition des jeux de la francophonie avait été attribuée à la RDC en juillet 2019. Reportée à deux reprises par l'Organisation Internationale de la Francophonie, cette édition devrait se tenir finalement à Kinshasa, du 28 juillet au 6 août 2023. C'est ici l'occasion d'encourager le Gouvernement d'accélérer les préparatifs liés à l'organisation de cette fête de la jeunesse des pays francophones afin d'éviter un autre report.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

**Sur le plan national**, permettez-moi, à cette occasion, de faire un tour d'horizon de la situation générale de notre pays.

**Au plan politique et sécuritaire**, le Sénat prend parti de la réévaluation, en janvier dernier du partenariat stratégique entre la RDC et la MONUSCO dont les échanges ont porté sur les conditions d'une collaboration tripartite FARDC-MONUSCO et la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est afin de concrétiser les résolutions du mini-sommet de Luanda du 23 novembre 2022. Il faut noter que ce mini-sommet recommande un cessez-le-feu, le retrait, le désarmement et le cantonnement des éléments M23.

Le Sénat soutient le Gouvernement qui a pris acte du refus répété du M23 d'exécuter les prescrits du plan de paix établi par le mini-sommet de Luanda au mois de novembre dernier.

Pour rappel, c'est à la date du 15 janvier 2023, que la feuille de route de Luanda prévoyait le retrait total des troupes du M23 dans les Zones ou Territoires qu'elles occupaient.

S'agissant du retrait du M23 de certaines localités, il s'est agi tout simplement d'une diversion, parce que ce mouvement terroriste comme vous le savez tous, a ouvert un autre front vers le Masisi avec comme objectif d'asphyxier économiquement la ville de Goma.

Je ne peux passer sous silence l'apport et la solidarité de certains pays amis dans la recherche des solutions idoines en vue du rétablissement de l'intégrité territoriale et de la paix à l'Est de notre pays, cette paix qui est sans cesse menacée par les provocations incessantes et les velléités belliqueuses du Rwanda. C'est ici l'occasion pour moi d'appeler la Communauté internationale à condamner le soutien que le Rwanda apporte au M23.



**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

**Toujours sur le plan sécuritaire**, malgré la poursuite des opérations militaires dans les Provinces sous état de siège et la traque des forces négatives dans l'Est du pays, il y a lieu de relever l'activisme des Groupes armés et du M23 dans les Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, en dépit du déploiement de la Force régionale de l'EAC.

A Kasindi au Nord-Kivu, par exemple, un attentat à la bombe perpétré par le Groupe ADF/NALU le dimanche 15 janvier 2023, a fait une dizaine des morts et plusieurs blessés dans une Eglise protestante la 8<sup>ème</sup>CEPAC.

En Ituri, les miliciens de la Codeco tuent des innocents et s'attaquent même aux camps des déplacés, accentuant ainsi la souffrance de ceux qui ont tout abandonné pour sauver leurs vies.

Vous avez tous suivi que des fosses communes contenant les corps de 42 civils dont 12 femmes et 06 enfants ont été découvertes à Bunia (Province de l'Ituri). C'est horrible à commenter !

Cette violence exercée par les groupes armés et autres mouvements terroristes sur ces Communautés vulnérables est inacceptable et inhumaine.

Je condamne fermement ces tueries barbares et lâches.

A ce stade, permettez-moi de paraphraser le Pape François qui, lors de son homélie, avait lancé cet appel à la Communauté internationale, je cite : « *en regardant ce peuple, on a l'impression que la communauté internationale s'est presque résignée à la violence qui le dévore. Nous ne pouvons pas nous habituer au sang qui coule dans ce pays, depuis des décennies désormais, faisant des millions des morts à l'insu de beaucoup.* » Fin de citation.

Ce message fort du Saint Père nous interpelle tous et nous met devant nos responsabilités.

Dès lors, nous encourageons nos forces de Défense et de Sécurité pour les actions menées afin de protéger l'intégrité territoriale et la souveraineté de notre pays.



Je note avec regret la résurgence du conflit intercommunautaire entre les Hema et les Lendu dans les Territoires de Djugu, Irumu, Mambasa et de Mahagi. J'en appelle ainsi à la coexistence pacifique entre les deux Communautés.

S'agissant de la partie Ouest du pays, principalement dans les Provinces du Kwilu et de Mai-Ndombe, la situation est sous contrôle de nos forces de Défense et de Sécurité.

**Bref, dans cette perspective sécuritaire**, le Sénat salue la levée, le mardi 20 décembre 2022, du régime de notification sur l'achat d'armes qui était imposé à la RDC par le Conseil de Sécurité des Nations-unies. Certes, il s'agit ici d'une bataille gagnée qui va permettre à notre pays de se doter des moyens militaires pour défendre son territoire. Mais, il s'agit aussi d'une injustice réparée ; car depuis plus de 20 ans notre pays a été l'objet d'attaques récurrentes des groupes armés, voire des armées régulières des pays voisins.

### **Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

Dans ce chapitre de la sécurité, je ne peux m'empêcher de saluer les efforts du Gouvernement dans la recherche des solutions pour instaurer l'autorité de l'Etat.

Cependant, je déplore la résurgence du banditisme urbain « **Phénomène Kuluna** » qui refait surface malgré les résultats satisfaisants du programme de réinsertion de ces jeunes désœuvrés à Kaniama-Kasese.

A cet effet, je recommande au Gouvernement plus d'efforts pour lutter contre ce phénomène.

### **Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

**Sur le plan administratif et professionnel**, le Sénat réitère ses encouragements au Gouvernement dans ce processus de redynamisation de l'Administration publique et du rajeunissement de son personnel, afin de dégager des espaces budgétaires qui permettront d'investir dans les secteurs sociaux et procéder à l'augmentation des enveloppes pour les investissements dans le pays.

Pour l'exercice 2023, le Sénat recommande au Gouvernement de poursuivre avec cette politique de mise à la retraite. Car, a-t-on appris, plus ou moins 30.000 agents et fonctionnaires supplémentaires sont ainsi éligibles à la retraite cette année.

Dans ce cadre, le Sénat salue de nouveau le recrutement de 5.000 nouveaux magistrats. Lequel recrutement va, d'une part, à désengorger les centres urbains devenus depuis, l'eldorado des magistrats congolais. Et d'autre part, pallier à la carence des magistrats dans l'arrière-pays souvent décriée par la plupart des Collègues dans leurs rapports des vacances. Cinq mois après l'organisation de ce recrutement, espérons entendre cette fois-ci un son contraire de la part de nos Collègues concernés. Sinon, le Sénat réitère vivement ses recommandations au Gouvernement quant à ce.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

**Des droits humains**, le Sénat soutient la validation du projet de politique nationale de justice transitionnelle qui a été récemment présentée au cours d'un atelier de validation organisé par le Ministère des Droits Humains et le Bureau des Nations-Unies aux Droits de l'Homme.

A cet effet, le Sénat salue la promulgation de la loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et aux victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.

Rappelons que les mécanismes juridiques existants subordonnent la réparation des préjudices subis par les victimes du fait des conflits à l'établissement des crimes, avec comme exigence la reconnaissance et l'imputabilité de la responsabilité pénale des présumés auteurs, dans l'espoir d'obtenir réparation.

Au-delà du fait que l'organisation de ces procès est, pour les victimes ou pour les ayants droit, sujette à beaucoup de contraintes, plusieurs autres obstacles s'érigent, fort malheureusement, contre leur droit d'accéder à la justice réparatrice.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

**Sur le plan économique**, selon les perspectives de la Banque Mondiale en 2023, la croissance marquera fortement le pas sous l'effet de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt, de la diminution des investissements et des perturbations causées par la guerre en Ukraine. La croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 1,7% en 2023.



Compte tenu de la précarité de la situation économique, toute nouvelle évolution défavorable, comme une inflation plus élevée que prévue, une résurgence de la pandémie de Covid-19 ou une escalade des tensions géopolitiques pourrait faire entrer l'économie mondiale en récession avec des répercussions incalculables sur les économies des pays. Les indicateurs macro-économiques risquent cependant de se détériorer à cause de l'instabilité de la conjoncture économique internationale. D'où, la nécessité de maintenir les efforts dans la mobilisation des recettes et de l'orthodoxie financière.

En République Démocratique du Congo, les données de production disponibles à la Banque Centrale du Congo établissaient la croissance économique à **6,6%** en 2022 soutenu principalement par la production minière. Cette croissance devrait être revue à la baisse à **6,3%** en 2023.

Selon la note de conjoncture économique de la BCC, à fin décembre 2022, l'inflation s'était établie à **13,1%** contre une projection annuelle de **12,3%**. En 2023, l'inflation projetée est de **8,3%**.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

A ce niveau de mon propos de ce jour, je ne saurais passer sous silence, la surchauffe du taux de change du dollar américain par rapport au Franc Congolais, observée après les festivités de fin d'année 2022.

En effet, la loi des Finances de l'exercice 2023 a fixé le taux de change moyen à **2.021,94 FC** pour 1 dollar américain et le taux de change fin période à **2.034,84 FC** pour 1 dollar américain.

Malheureusement, le Franc Congolais à ce jour, se change à un taux supérieur à celui prévu pour la fin de l'exercice budgétaire.

Ainsi pour palier à cette situation, je recommande au Gouvernement d'user de ses instruments pour stabiliser le Franc congolais pour autant que la stabilité de la monnaie nationale par rapport à la devise est corolaire à l'offre des biens et services sur le marché et impacte directement sur le panier de la ménagère.



**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

**Sur le plan urbanistique**, vous êtes sans savoir que pendant la saison des pluies, il s'observe de graves inondations et des affaissements des terrains avec comme conséquences des morts et des sinistres que nous déplorons. Ce problème est récurrent dans le pays et a comme cause principale le non-respect des normes urbanistiques.

Notre Chambre a contribué de manière pragmatique à cette problématique à travers le Master Plan élaboré par les Honorables Sénateurs de la Ville-Province de Kinshasa qui constitue une réponse aux grands problèmes d'aménagement et d'urbanisation. C'est ici pour moi l'occasion d'exhorter le Gouvernement de mettre les moyens conséquents pour sa mise œuvre.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

**Sur le plan social**, en ce mois de mars consacré aux droits de la femme, permettez-moi de rendre particulièrement un vibrant hommage aux Collègues femmes qui abattent un travail remarquable et appréciable au sein de notre Chambre.

Je voudrais les rassurer de notre détermination et notre solidarité dans la promotion des droits fondamentaux de la femme dans tous les domaines de la vie.

Je voudrais rappeler aux Chefs des partis politiques que l'article 13 de la loi électorale est une opportunité pour un placement des femmes en position d'éligibilité en vue de contribuer à améliorer leur représentativité dans les Instances de prise de décision.

S'agissant du développement à la base, le Sénat en tant qu'émanation des Provinces, recommande au Gouvernement la mise en œuvre sans faille du programme de développement local de 145 Territoires en favorisant surtout le partenariat public-privé afin que ce programme puisse effectivement contribuer au développement du pays. Je déplore la lenteur observée dans la mise en œuvre de cette ingénieuse initiative de Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, et surtout la non consommation des crédits destinés aux 145 territoires pour l'exercice 2022.

Par ailleurs, je constate que le problème de chômage, de l'emploi, de la pauvreté des ménages, d'accès à l'eau potable, à l'électricité et au service de santé de qualité, etc.... restent des défis qu'il faudrait relever.

**Honorable Sénateur et Chers Collègues,**

**Sur le plan humanitaire**, nous ne pouvons rester indifférents face aux souffrances qu'endurent nos compatriotes déplacés notamment à l'Est du pays, qui vivent dans des conditions sanitaires et alimentaires inhumaines. Je pense particulièrement aux femmes, aux personnes âgées et aux enfants.

J'appelle ainsi le Gouvernement et la communauté internationale à répondre aux besoins des milliers de nos concitoyens contraints de vivre dans des sites des déplacés où l'ampleur des besoins reste grande avec comme risque l'apparition des maladies d'origine hydrique et parasitaires.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

**Sur le plan culturel**, notre pays va organiser les 9<sup>ème</sup> jeux de la francophonie du 28 juillet au 6 août 2023 à Kinshasa. Ces jeux sont une première pour nous, étant le plus grand pays francophone au monde, nous n'avons pas droit à l'erreur.

Ainsi, je demande au Gouvernement d'accélérer les travaux et d'assurer le suivi permanent des différents sites retenus dans le délai afin que cette fête de la culture soit une réussite totale.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

Je ne peux clore mon propos sans pour autant vous rappeler l'obligation qui incombe à chaque Honorable Sénateur et chaque Sénatrice, une fois de retour des vacances parlementaires, de déposer au Bureau du Sénat son rapport des vacances conformément aux dispositions de l'article 233 alinéa 2 du Règlement Intérieur du Sénat.

Sur ce, je déclare ouverte la session ordinaire de mars 2023 et je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 15 mars 2023

Sénateur Modeste BAHATI LUKWEBO